

Projet de rénovation urbaine dite « quartier du Centre » à FOSSES-LA-VILLE

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	Retrouver une vocation de quartier de vie au centre-ville
<u>Localisation</u> :	Centre-ville de Fosses-la-Ville
<u>Demandeur</u> :	Commune de Fosses-la-Ville
<u>Auteur de projet</u> :	AZERO & Espace Environnement

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	19 avril 2016
<u>Référence légale</u> :	article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
<u>Portée de l'avis</u> :	Projet de rénovation urbaine

AVIS**La CRAT remet un avis favorable le projet de l'opération de rénovation urbaine du quartier du Centre à Fosses-la-Ville.**

La Commission constate que le centre de Fosses-la-Ville a subi une déséchérence liée notamment à plusieurs facteurs : le départ de ménages à revenus moyens vers les lotissements périphériques, l'absence de dynamique commerciale, la division excessive de logements engendrant un processus de dégradation accéléré de ceux-ci ainsi que la mobilité et le stationnement importants dans les rue étroites et sinueuses.

Ce projet de rénovation urbaine a pour objectif de permettre au centre de Fosses-la-Ville de retrouver une vocation de quartier de vie et d'y redynamiser le logement. L'espace public sera dès lors amélioré en vue de permettre la rénovation d'anciens logements et la création de nouveaux dans les dents creuses. Plusieurs mesures sont proposées telles que la piétonnisation d'une partie du centre, la création d'une voirie partagée, le report de la circulation de transit via la réalisation d'un bouclage ainsi que la création d'opérations de logements privés et publics.

Sur base des compléments fournis en séance, la Commission approuve le périmètre proposé par la Commune. La nouvelle maison communale qui sera localisée dans le complexe du château Winson n'est pas intégrée dans le périmètre opérationnel car ce projet a fait l'objet d'une fiche du Plan Communal de Développement Rural (PCDR).

Le dossier de rénovation urbaine correspond au prescrit de l'AGW du 28 février 2013. Bien que d'une qualité globalement satisfaisante, la Commission émet quelques regrets sur:

- le caractère peu approfondi du diagnostic socio-économique ;
- la non actualisation de la participation citoyenne ;
- l'absence d'analyse chiffrée dans le chapitre relatif à la mobilité.

Ces éléments auraient mérité des compléments d'informations.

Au niveau des fiches-projets, la Commission prend acte que l'ordre de présentation des fiches diffère de celui relatif aux priorités. Celui-ci sera affiné en fonction d'études complémentaires, notamment de l'étude fine de la modification de la mobilité dans le centre-ancien. Elle attire l'attention des autorités locales sur le choix des matériaux des espaces piétonniers, voiries partagées ou zones de rencontre, en vue d'éviter leur dégradation rapide du fait du trafic lourd occasionnel (pompiers, déménagements, etc.) qu'elles devront immanquablement supporter.

La Commission suggère la réalisation d'une fiche-projet relative à des acquisitions non localisées dans le périmètre historique afin d'accélérer la rénovation des logements dégradés. Elle souhaite également que soient davantage explorées les différentes sources de financement possibles, par exemple en ce qui concerne la réalisation de logements publics.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président